



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2009 / 12

Réaménagement à Ollon des locaux
de la bourse communale et de l'agence d'assurances sociales



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Les commentaires du budget 2009 faisaient état, en page 2, de l'engagement d'un adjoint aux finances propre à seconder M. le Boursier communal afin que ce dernier puisse notamment s'impliquer dans la gestion des ressources humaines de la Commune.

L'engagement précité a été réalisé le 1^{er} mai 2009.

Préalablement cependant, une réflexion a été menée pour dégager quelques espaces dans le Bâtiment administratif qui permettent à la Bourse communale de disposer de locaux adéquats pour remplir tant sa mission financière que la gestion précitée.

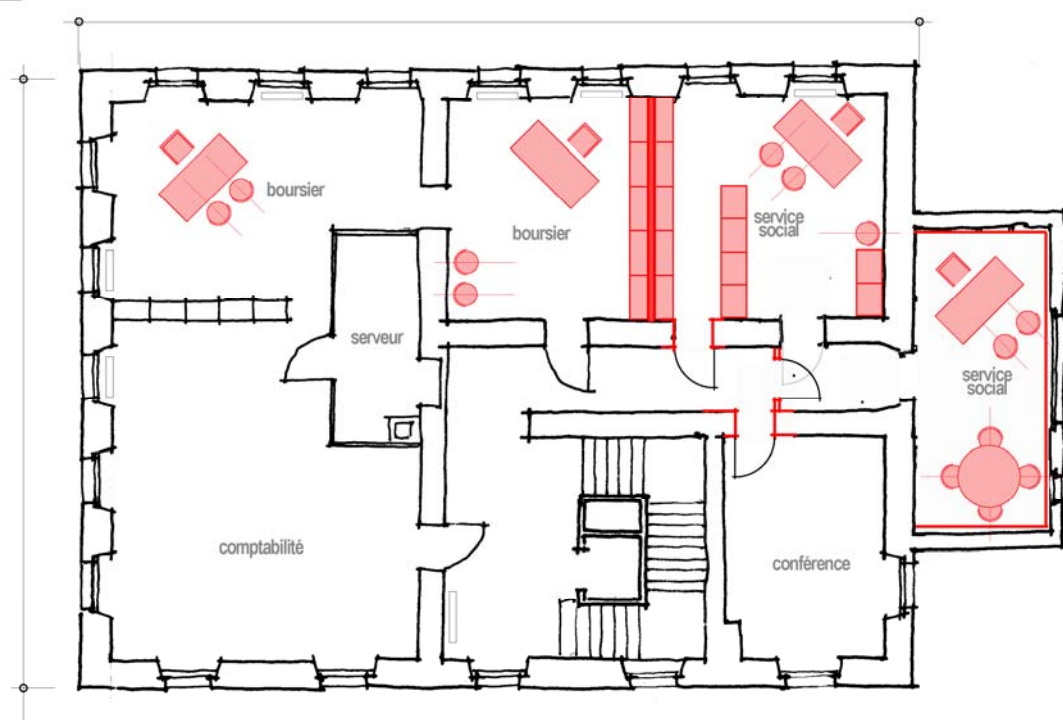
Il est rapidement apparu que la Bourse n'avait pas d'autre choix que de s'étendre du côté de l'Agence d'assurances sociales, qui lui est contiguë. Pour mémoire, celle-ci s'occupe de l'attribution des subsides à l'assurance maladie, des prestations AVS, AI, APG, des prestations complémentaires AVS/AI, des allocations maternité, familiales et du Fonds cantonal pour la famille. Elle compte en général deux collaboratrices qui travaillent simultanément.

La Municipalité n'a pas envisagé de congédier ladite agence, estimant que ces services sont indispensables à la population de la Commune et considérant qu'elle dispose d'un bail à loyer en bonne et due forme.

Elle a donc décidé de repenser l'organisation de l'aile ouest du 1^{er} étage du bâtiment administratif, en démolissant les quatre WC qui s'y trouvent et en attribuant la place ainsi gagnée à l'agence d'assurances sociales. Cette solution permet non seulement à la bourse de disposer des locaux appropriés mais également de conserver les services sociaux en respectant le bail à loyer signé avec l'ARASAPE.

Il est à relever que la Direction de l'ARASAPE s'est déclarée tout à fait satisfaite de cette réorganisation.

Le présent préavis a donc pour objet la réorganisation architecturale et fonctionnelle des deux services précités.



2. COUT DES TRAVAUX

| | |
|--|---------------------------|
| • Modification d'une porte de liaison dans gros mur y compris protections, | |
| • échafaudage – démolition des galandages - rhabillages | 20'000.-- |
| • Déplacement d'une paroi-armoire | 4'200.-- |
| • Modifications sens d'ouverture des portes, nouvelle porte, vitrage partiel | 6'000.-- |
| • Edification d'une paroi phonique | 5'600.-- |
| • Verres isolants sur fenêtres adjoint bourse | 6'000.-- |
| • Armoires sur mesures pour archivage boursier | 7'000.-- |
| • Remplacement fenêtre anc.wc | 4'000.-- |
| • Modification banque d'accueil | 3'000.-- |
| • Remplacement moquette | 5'000.-- |
| • Electricité, modifications, compléments, y.c tél. + informatique | 10'000.-- |
| • Peinture - signalétique | 10'500.-- |
| • Achat mobilier | 36'000.-- |
| • Divers et imprévus | 12'700.-- |
| Total | Fr. 130'000.-- |

3. CONCLUSIONS

Fondées sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 26 juin 2009,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2009/12
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux propres à réorganiser tant l'architecture que le fonctionnement du premier étage du bâtiment administratif à Ollon,
2. de lui **OCTROYER** à cet effet un crédit de **Fr. 130'000.--**,
3. de **FINANCER** ce montant par la trésorerie courante,
4. de **l'AMORTIR** par un prélèvement global de **Fr. 130'000.--** à la réserve générale des bâtiments, compte 9282.3501.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



p/Le Secrétaire :

Ph. Amevet, adj.

Délégués municipaux : MM. Jean-Michel CLERC et Jean-Louis BORNAND

Ollon, le 25 mai 2009